



AAPPMA.....  
 ...





## Carte de pêche 2017 des structures associatives de la pêche de loisir

Aucune copie des timbres CPMA « papier » ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.

Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.

Seules les cartes de pêche acquises par Internet sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) peuvent être réimprimées gratuitement.

Produits	Description	Timbre « à coller » sur les cartes de pêche d'AAPPMA	Cartes de pêche avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif	
					TOTAL	
<b>Carte Personne majeure</b>	Carte annuelle « personne majeure ». 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	TOTAL	85,00 €
<b>Carte InterFédérale CHI / EHGO / URNE</b>	Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. Carte annuelle InterFédérale « personne majeure ». 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.  La carte InterFédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.  Prix unique : 95€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT	 	@oui	TOTAL	95,00 €
<b>Carte Personne mineure</b>	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	TOTAL	20,00 €
<b>Carte Découverte -12ans</b>	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. <b>Pêche à 1 ligne</b> 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 6€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT	 	@oui	TOTAL	6,00 €
<b>Carte promotionnelle « Découverte Femme »</b>	Carte annuelle « Découverte Femme ». <b>Pêche à 1 ligne</b> 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche.  Prix unique : 32€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT	 	@oui	TOTAL	32,00 €

<b>Carte Journalière</b>	Carte journalière disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		NEANT	@oui	TOTAL	15,00€
<b>Carte Hebdomadaire</b>	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité.  Prix unique : 32€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	TOTAL	32,00 €
<b>Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA</b>	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2017. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 19,70€ (Pas de timbre CPMA)	NEANT		@oui	TOTAL	19,70 €
<b>Timbre Migrateurs</b>	Supplément d'une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours, pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 13 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. <b>L'acquisition du timbre est liée à l'assortiment déclaratif de capture.</b> (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui uniquement chez les dépositaires « Migrateurs »	CPMA	50,00 €
					TOTAL	50,00 €

